



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-huitième session

Bonn, 3-14 juin 2013

Point 10 a) de l'ordre du jour

**Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen
des rapports biennaux et des communications nationales, y compris
l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties**

**Programme de travail sur la révision des directives pour
l'examen des rapports biennaux et des communications
nationales, y compris l'examen des inventaires
nationaux, des pays développés parties**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a continué de débattre de la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties (ci-après dénommées les directives pour l'examen), de manière à:

a) Achever la révision des directives pour l'examen des communications nationales et des rapports biennaux d'ici à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties (novembre 2013);

b) Achever la révision des «Directives pour l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention» d'ici à la vingtième session de la Conférence des Parties (décembre 2014).

2. À sa trente-septième session, le SBSTA a prié les examinateurs principaux d'examiner, lors de leur réunion de 2013, comment il serait possible de rendre le processus d'examen plus rationnel, efficace et pratique. À sa trente-huitième session, il a pris note des informations contenues dans les conclusions et recommandations formulées par les examinateurs principaux à leur dixième réunion en réponse à cette demande¹.

3. Le SBSTA a noté que la rationalisation adéquate² du processus d'examen pouvait rendre celui-ci plus rationnel et efficace. Il a également noté que l'on envisagera cette éventuelle rationalisation adéquate du processus d'examen tout en veillant à la transparence et à la qualité du processus d'examen.

¹ FCCC/SBSTA/2013/INF.2, par. 9 à 14.

² Pour que les processus d'examen soient rationnels, efficaces et pratiques sans que leur qualité soit compromise.

4. Le SBSTA a conclu que l'examen des communications nationales devait être conduit parallèlement à l'examen des rapports biennaux les années où ces deux rapports sont présentés. Il est convenu que les mêmes informations fournies par les Parties à la fois dans leurs communications nationales, les rapports biennaux et les inventaires des gaz à effet de serre (GES) ne feraient l'objet que d'un seul examen.

5. Le SBSTA a noté que les examens des communications nationales et des rapports biennaux pouvaient être conduits dans le cadre d'examens dans les pays couplés à des examens centralisés, ou uniquement dans le cadre d'examens centralisés, ou uniquement dans le cadre d'examens dans les pays. Il a pris acte des inquiétudes exprimées par des Parties faiblement développées économiquement concernant les modalités des examens et a souligné que les modalités précises des examens et leur couplage pourraient être examinés plus avant pendant l'atelier devant avoir lieu en octobre 2013, et qui est mentionné au paragraphe 8 ci-dessous.

6. Le SBSTA a conclu que l'option consistant à faire épauler les équipes d'experts actuelles par un groupe d'experts permanent ou à instaurer un système de rétribution des experts pourrait être étudiée pour déterminer ses incidences sur la qualité, l'efficacité et le coût du processus d'examen.

7. Le SBSTA a défini deux solutions s'agissant du niveau de détail et de l'articulation des travaux de révision des directives:

a) Première solution: la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux, des communications nationales et des inventaires de GES repose sur la prise en compte des aspects ci-après qui forment la structure et les éléments clés des directives pour l'examen:

i) La démarche générale adoptée pour l'examen, s'agissant entre autres des objectifs d'ensemble, des délais et des procédures, des équipes d'experts et des mécanismes institutionnels, des rapports et de la publication;

ii) Les exigences précises imposées pour l'examen des communications nationales, s'agissant entre autres de la finalité et de la portée des examens, des délais et des rapports;

iii) Les exigences précises imposées pour l'examen des rapports biennaux, s'agissant entre autres de la finalité et de la portée des examens, des délais et des rapports;

iv) Les exigences précises imposées pour l'examen des inventaires de GES, s'agissant entre autres de la finalité et de la portée des examens, des délais et des rapports.

b) Deuxième solution: les directives pour l'examen des communications nationales, des rapports biennaux et des inventaires de GES devraient faire l'objet de trois séries de directives distinctes.

8. Le SBSTA a conclu que l'atelier technique devant avoir lieu en octobre 2013³ devait s'attacher en priorité à déterminer quelles sont, parmi les informations à communiquer conformément aux directives pour l'établissement du rapport biennal et des communications nationales, celles qui sont redondantes (par exemple les informations très banales et celles faisant double emploi) et celles qui figurent uniquement dans les rapports biennaux et les communications nationales. La communication d'informations dont on sait qu'elles ne figurent que dans les rapports biennaux pourrait servir de point de départ à un débat en vue de l'élaboration de directives pour l'examen des rapports biennaux. La

³ FCCC/SBSTA/2012/5, annexe I.

communication d'informations dont on sait qu'elles figurent à la fois dans les communications nationales et dans le rapport biennal pourrait servir de contribution à un débat sur la rationalisation du processus d'examen. Les Parties ont conclu que ces deux débats devraient être menés dans le cadre de l'atelier que le secrétariat doit organiser sous la direction du SBSTA.

9. Le SBSTA a invité les Parties, conformément au programme de travail sur la révision des directives pour l'examen arrêté à la trente-septième session du SBSTA, à soumettre au secrétariat, avant le 15 juillet 2013, des observations supplémentaires notamment sur la portée, la structure, les délais d'établissement, les grandes lignes et la publication des rapports d'examen, ainsi que des observations précises sur les principaux éléments et le contenu des directives pour l'examen des communications nationales et des rapports biennaux et sur les textes proposés. Il a demandé au secrétariat d'établir, avant le 15 septembre 2013, un rapport faisant la synthèse des vues des Parties et un projet de directives pour l'examen basés sur les communications des Parties, dans lesquels les options proposées par les Parties devraient pouvoir être identifiées de manière transparente, en tant que contributions à l'atelier d'octobre 2013.

10. Le SBSTA a souligné l'importance de la formation pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, en particulier pour les experts de pays en développement. Il a demandé en outre au secrétariat de commencer à élaborer de nouveaux supports et procédures de formation avant l'examen des prochaines communications devant être soumises et la présentation des premiers rapports biennaux. Le SBSTA a demandé au secrétariat de présenter les supports et procédures de formation qu'il aura élaborés à sa trente-neuvième session (novembre 2013). Les supports de formation élaborés devraient porter sur les informations à communiquer et les procédures touchant les aspects généraux de l'examen. Le SBSTA est convenu d'examiner, à sa trente-neuvième session, les prochaines étapes de l'élaboration des supports de formation.

11. Le SBSTA a demandé au secrétariat de revoir et, si nécessaire, de modifier le formulaire de présentation de candidature pour la liste d'experts au titre de la Convention. Il a en outre demandé au secrétariat d'informer les Parties de toutes les modifications apportées au formulaire de présentation de candidature, notamment de leur indiquer qu'elles étaient invitées à désigner des experts pour les examens des rapports biennaux. Le SBSTA a recommandé aux Parties de mettre à jour et d'étoffer d'ici à septembre 2013 la liste des experts au titre de la Convention afin de pouvoir disposer des compétences très spécialisées requises pour les examens des rapports biennaux et des communications nationales.

12. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités devant être entreprises par le secrétariat visées aux paragraphes 8 et 10 ci-dessus.

13. Le SBSTA a demandé que les mesures qu'appellent ces conclusions de la part du secrétariat soient prises sous réserve que les ressources financières nécessaires soient disponibles.
